

## 4. — ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

MOUVEMENT DE LA CONSTRUCTION. — 4<sup>e</sup> TRIMESTRE ET TOTAL DE L'ANNÉE 1933.

VILLES	NOMBRE DES AUTORISATIONS ACCORDÉES		SURFACES COUVERTES EN MÈTRES CARRÉS		NOMBRE DE LOGEMENTS ÉDIFIÉS		VALEUR DES CONSTRUCTIONS	
	4 <sup>e</sup> trimestre	TOTAL	4 <sup>e</sup> trimestre	TOTAL	4 <sup>e</sup> trimestre	TOTAL	4 <sup>e</sup> trimestre	TOTAL
	Agadir .....	30	141	2.732	56.777	22	55	1.143.800
Azemmour .....	22	50	274	710	»	1	41.000	123.500
Casablanca .....	255	1.139	38.857	182.522	351	1.971	18.168.400	103.608.650
Fédala .....	4	31	248	7.104	4	30	106.600	2.187.600
Fès .....	61	185	7.893	34.702	40	149	2.886.821	14.110.621
Marrakech .....	81	237	12.746	34.530	83	221	558.200	8.183.823
Mazagan .....	112	402	2.645	14.786	16	104	428.950	3.415.800
Meknès .....	72	302	8.322	54.845	92	416	6.011.300	26.576.500
Mogador .....	3	5	98	735	2	10	95.000	286.100
Ouezzane .....	7	98	459	10.198	2	77	173.300	3.768.100
Oujda .....	54	196	7.190	21.647	38	149	2.806.000	10.245.540
Port-Lyautey .....	46	183	6.057	25.551	27	227	1.746.000	12.566.700
Rabat .....	293	877	46.715	151.184	248	915	18.782.350	54.722.500
Safi .....	21	91	3.000	13.703	25	93	1.228.475	4.533.875
Salé .....	24	111	2.898	17.147	32	154	880.950	6.078.450
Sefrou .....	18	52	584	2.980	7	36	148.850	704.350
Settat .....	27	74	970	3.120	27	67	120.000	572.000
Taza .....	18	73	1.180	7.930	13	57	390.000	3.048.000
<b>TOTAUX.....</b>	<b>1.148</b>	<b>4.247</b>	<b>142.868</b>	<b>639.571</b>	<b>1.029</b>	<b>4.732</b>	<b>55.715.996</b>	<b>257.248.409</b>

## 5. — PRODUCTION INDIGÈNE

LA SITUATION ACTUELLE  
DU TAPIS MAROCAIN.

Présenté à Paris dès 1917 et 1919, puis périodiquement dans les principales expositions et foires de la métropole, le tapis marocain s'est imposé si vite à l'attention de la clientèle française, puis étrangère, que sa production a pu passer, de 20.000 mètres carrés qu'elle était en 1920, à 60.000 mètres carrés en 1930. Et, en dépit de la crise actuelle, ce chiffre s'est maintenu jusqu'à ce jour.

Du fait que, par l'institution d'une estampille officielle, cette production devait conserver son caractère indigène traditionnel, elle ne pouvait porter ombrage à la fabrication algérienne et tunisienne, toutes différentes, encore moins à la fabrication française, avec laquelle elle n'a, pour ainsi dire, aucun rapport. C'est la raison pour laquelle la métropole lui ouvrit, dès la première heure, le contingent annuel de 30.000 mètres carrés.

On espérait que l'accroissement continu de la production, joint au plus strict respect de la tradition marocaine, aiderait le Protectorat à obtenir de la métropole le relèvement logique du contingent primitivement fixé. Il n'en a rien été. Tous les efforts tentés dans ce sens ont été vains. Bien plus, une certaine hostilité s'est manifestée contre le tapis marocain. Des indices permettent de craindre qu'à la prochaine occasion, le renouvellement du prochain contingent ne sera pas obtenu sans difficulté.

Le tapis algérien concurrence déjà sévèrement le tapis marocain. Concurrence facile ainsi qu'on va le voir.

La main-d'œuvre, par exemple, ne lui coûte que 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le millier de points, au lieu de 0 fr. 80 à 1 franc, ce qui représente, pour le nouage, des qualités inférieures, un prix de revient de 7 fr. 20 à 8 fr. 64 au mètre carré au lieu de 11 fr. 52 à 14 fr. 40 au Maroc, et de 20 à 24 francs par mètre carré pour les qualités courantes — de beaucoup les plus nombreuses au Maroc — au lieu de 32 à 40 francs.